



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

Accord politique entre le Gouvernement
représenté par le Ministère de l'Intérieur et de la
Décentralisation et les partis politiques, Union
des Forces du Progrès (UFP), Rassemblement
des Forces Démocratiques (RFD) et INSAF

Pacte Républicain

21 SEPTEMBRE 2023

05 RABI'AL-AWAL 1445



Pacte Républicain

Preliminaire

La scène politique nationale s'est caractérisée, depuis le dernier scrutin présidentiel de 2019, par un climat de détente et d'apaisement, résultant d'une convergence de volontés entre le Président de la République, Son Excellence Mohamed ould Cheikh El Ghazouani et l'Opposition.

Les élections du 13 mai 2023 ont constitué, cependant, une pierre d'achoppement qui a affecté cette atmosphère. En effet, les aspects liés aux opérations électorales ont révélé des dysfonctionnements et lacunes, dénoncés par une importante frange de la classe politique.

En tout état de cause, la scène politique avait, et a toujours, grandement besoin de ce climat de détente, résultant d'une approche en nette rupture avec le mode de gouvernance suivi par le pouvoir précédent dans ses relations avec l'Opposition.

Bases de l'Accord

Quatre années durant, l'Opposition démocratique, avisée et responsable, a, en effet, répondu favorablement à cette nouvelle approche privilégiant la concertation franche et constructive entre les différents acteurs politiques et a accepté la main tendue du Président de la République, qui a exprimé, dans plusieurs discours, son adhésion à ces mêmes valeurs et aux projets de réformes, inlassablement défendus, avec force, par cette Opposition, au fil des ans. La Majorité a également adopté cette approche d'ouverture, en contribuant efficacement à l'établissement d'un dialogue au sein de la classe politique.

Ces valeurs et projets de réformes visent, notamment, le renforcement de la cohésion sociale, la préservation de l'unité nationale à travers l'élimination de ce qui reste des pratiques esclavagistes et de leurs séquelles, et en réglant les dossiers des droits de l'homme et des injustices en suspens. Il s'agit également de la consolidation des valeurs et pratiques de la démocratie et de l'État de droit, de la nécessaire réforme des institutions de l'Etat et l'impératif de bonne gouvernance, de l'amélioration du niveau de vie de nos populations et de la mise en place de services publics efficaces, en particulier au niveau de la sécurité, de l'emploi, de la santé et de l'éducation. Ces valeurs et projets de

réformes portent également sur l'impérieuse nécessité de promouvoir la concertation entre les partenaires politiques nationaux sur toutes les questions d'intérêt majeur.

La mise en œuvre de cette vision est devenue une demande pressante de toutes les forces nationales qui aspirent à la bonne gouvernance, à une lutte sérieuse contre la corruption et à la consécration des libertés.

Le rapprochement des vues entre le Pouvoir et l'Opposition sur l'essentiel de ces questions nationales a permis la conclusion, le 26 septembre 2022, d'un accord entre le gouvernement et les partis politiques, aux fins de l'organisation d'élections crédibles et transparentes, seules susceptibles de conférer aux élus la confiance des citoyens, préalable incontournable pour la légitimité de leur représentation.

Partant du souci qu'ils ont en commun quant au devenir de la Mauritanie, l'accord conclu entre l'Opposition et la Majorité est intervenu dans un contexte national délicat, exigeant de l'ensemble des forces nationales responsables à faire face aux agissements, visant à entraîner le pays dans l'instabilité, voire dans le chaos.

Nonobstant la portée positive dudit accord, la mise en œuvre de ses clauses relatives aux opérations électorales a révélé des dysfonctionnements et lacunes, dénoncés par une importante frange de la classe politique qui réclame la réforme du système électoral.

La situation de mésentente qui a prévalu entre les différentes forces politiques, à l'issue du scrutin du 13 mai 2023, intervient au moment où le monde est confronté aux conséquences du changement climatique, et dans notre environnement géographique, des réseaux terroristes mobilisent leurs forces, se répand le trafic de drogue, se développe et se diversifie la criminalité transfrontalière. A ces sources de graves inquiétudes, vient s'ajouter la situation d'instabilité et d'insécurité qui prévaut dans la région en proie aux troubles et aux crises ouvertes, tant politiques que sociales, dans un contexte de crise internationale aiguë, caractérisée, notamment, par les prémices du déclenchement d'une guerre quasi-mondiale.

Feuille de route

Déterminées à faire face à ces multiples défis et périls, nous, parties signataires :

1. Réitérons notre indéfectible attachement à notre sainte religion l'Islam et à ses valeurs de justice, de paix et de tolérance, au renforcement de la stabilité et de la sécurité de notre cher pays, la République islamique de Mauritanie, par l'instauration d'un système

fondé sur la justice sociale, l'État de droit et les valeurs démocratiques et à l'option du développement durable ;

2. Considérons que la Majorité et l'Opposition constituent les acteurs principaux dans toute démocratie et portent, chacun en ce qui le concerne, la responsabilité politique et morale de tout ce qui pourrait advenir au pays, en raison du manque de lucidité et de clairvoyance des protagonistes politiques ;
3. Décidons, dans ce contexte sensible, de surmonter nos divergences, en vue de servir les intérêts supérieurs du pays et lui éviter les périls auxquels peuvent le soumettre les divisions stériles et destructrices au sein de la classe politique ;
4. Comptons conduire, en urgence, une profonde réflexion sur notre système électoral et, le cas échéant, engager les réformes pertinentes visant à renforcer notre démocratie, afin de dépasser le contexte issu des dernières élections et prévenir tout désaccord électoral à l'avenir ;
5. Exprimons notre commune volonté de procéder aux réformes fondamentales indispensables à la préservation et au renforcement de l'unité nationale, et à l'ancrage des valeurs et pratiques de la démocratie et de l'État de droit. Ces réformes porteront, également, sur la concrétisation de la justice sociale et de la bonne gouvernance ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie de nos populations, éprouvées par la crise et les répercussions des conditions résultant de la décennie du pouvoir précédent. Ces réformes seront menées dans un cadre national inclusif et participatif, sous forme d'ateliers, sur la base de la liste des thématiques en annexe au présent Accord, dont elle constitue une partie intégrante ;
6. Annonçons la conclusion du présent Accord pour la création d'une Entente politique, nationale, républicaine et démocratique, dénommée Pacte Républicain, ouverte à tous les partis politiques désireux de s'y joindre pour la réalisation des réformes énumérées ci-haut ;
7. Œuvrerons dans le cadre du Pacte Républicain, à tous les niveaux et par tous les moyens, en vue de conduire notre pays vers davantage d'unité, d'harmonie, de cohésion sociale et, partant, de démocratie, de développement et de prospérité ;
8. Convenons de la mise en place, à compter de la signature du présent Accord, d'un Comité d'Orientation et de Suivi où seront représentées

les parties signataires, pour la mise en œuvre de l'Accord, dans un délai n'excédant pas deux mois à compter de sa date de signature.

Fait à Nouakchott le 05 rabi'al-awal 1445 correspondant au 21 septembre 2023 en cinq (5) exemplaires originaux.

Les parties signataires

Pour le Parti UFP
Le Président

Pour le Parti RFD
Le Président

Pour le Parti INSAF
Le Président

Mohamed ould
Maouloud



Ahmed ould Daddah



Mohamed Melanine
ould Eyih



Pour le Gouvernement
Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Mohamed Ahmed ould Mohamed Lemine



Annexe au « Pacte Républicain »

Les réformes évoquées dans le Pacte Républicain s'articulent, notamment, autour des mesures suivantes :

1. Conduire, en urgence, une profonde réflexion sur notre système électoral et, le cas échéant, engager les réformes pertinentes, afin de dépasser le contexte issu des dernières élections, activer les dispositions légales en matière électorale et prévenir tout désaccord électoral à l'avenir ;
2. Mettre en place un mécanisme crédible pour le règlement définitif des dossiers des droits de l'homme et des injustices en suspens, en tenant compte des efforts déployés et des actions entreprises par le passé afin de résoudre ces questions ;
3. Adopter des mesures concrètes visant à traduire, dans les faits, la diversité culturelle du pays dans l'espace public, notamment au niveau des médias, des programmes éducatifs et des événements officiels, en activant le statut constitutionnel de la langue arabe et en reconnaissant la vocation des langues pulaar, soninke et wolof à accéder au statut de langues officielles ;
4. Appliquer de manière stricte le dispositif juridique pénalisant les pratiques esclavagistes et racistes, et les injustices à l'égard des couches marginalisées, ainsi que les discours incitant à la violence, au fanatisme, à l'extrémisme, au racisme et à la haine, et mettre en place un mécanisme national pour la prise en charge des victimes des pratiques sus-évoquées, y compris par l'adoption et la mise en œuvre de politiques nationales efficaces à même de réduire les inégalités sociales, conduisant ainsi à une discrimination positive en faveur de ces groupes ;
5. Appliquer de manière effective le principe de l'égalité des chances entre tous les citoyens du pays, dans tous les domaines et à tous les niveaux, et instaurer l'égalité entre les acteurs économiques devant les services administratifs ;
6. Combattre la hausse des prix par des mesures appropriées de nature à protéger, durablement, le pouvoir d'achat des populations ;
7. Mettre en place un mécanisme efficace de mobilisation nationale pour une réforme foncière visant à soutenir et promouvoir

l'agriculture et à renforcer les politiques visant l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire qui constitue un des piliers de la souveraineté et de la sécurité nationales ;

8. Promouvoir la décentralisation et la bonne gouvernance dans les domaines de la gestion des affaires publiques, de l'administration et des finances de l'Etat, en renforçant et en mettant en œuvre, de manière effective, les dispositifs nationaux de lutte contre la corruption ;
9. Appliquer les conclusions des concertations nationales sur la réforme de l'éducation et promouvoir la contribution substantielle de toutes les forces vives de la nation pour assurer le succès de l'école républicaine ;
10. Appliquer les conclusions des concertations nationales sur la réforme de la justice ;
11. Observer la stricte séparation entre les emplois politiques et postes techniques et procéder à l'éloignement de l'administration publique du champ politique et des compétitions électorales ;
12. Assurer la promotion des partis politiques afin de leur permettre de s'acquitter de leurs missions constitutionnelles ; réviser et appliquer les textes juridiques et réglementaires qui les régissent ;
13. Assurer la promotion du secteur privé, des collectivités locales, de la société civile, de la presse, des syndicats et pour leur permettre de jouer leur rôle d'acteurs majeurs dans le développement du pays ;
14. Promouvoir l'instauration d'un dialogue durable entre les partenaires sociaux et assurer la protection des droits des travailleurs ;
15. Mettre en place une stratégie nationale intégrée visant à protéger les enfants et les jeunes contre la drogue, la délinquance et la violence, et assurer un traitement adéquat du chômage et du phénomène de la migration des jeunes ;
16. Promouvoir une autonomisation plus accrue des femmes, des jeunes et des personnes aux besoins spécifiques, et veiller à leur insertion dans la vie politique, économique, culturelle et sociale du pays à travers notamment l'adoption et la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'emplois professionnels qualifiants ;

17. Mettre en place un fonds souverain alimenté par les revenus des hydrocarbures pour la promotion du développement économique durable et équilibré du pays et qui préserve les intérêts des générations futures ;
18. Identifier et mobiliser les compétences, expertises et investissements de nos communautés à l'étranger au profit du pays.